



Déclaration d'assurance indépendante

SGS Italia S.p.A. a été mandatée par la direction de Conceria INCAS S.p.A. (ci-après dénommée également « l'Organisation » ou « INCAS ») pour réaliser un audit sur son Rapport sur le développement durable pour la période 2024 eu égard aux « Normes de reporting sur le développement durable de la Global Reporting Initiative » définies en 2021 par la GRI - Global Reporting Initiative (ci-après dénommées « les Normes GRI »).

Notre responsabilité dans l'exécution du travail qui nous a été confié, conformément aux conditions convenues avec l'Organisation, s'applique exclusivement envers la direction de INCAS.

Cette déclaration d'assurance indépendante est destinée uniquement aux parties prenantes de INCAS et n'est pas destinée à être utilisée et ne doit pas être utilisée par d'autres que ces parties prenantes.

RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS POUR LE RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La responsabilité de la rédaction du Rapport sur le développement durable en référence aux lignes directrices des « Normes GRI 2021 » incombe aux administrateurs de INCAS, de même que la définition des objectifs relatifs aux performances en matière de développement durable et l'établissement de compte-rendus sur les résultats obtenus.

Il incombe également aux administrateurs de INCAS d'identifier les parties prenantes et les aspects importants à signaler, ainsi que de mettre en œuvre et de maintenir des processus de gestion et de contrôle interne adéquats en ce qui concerne les données et les informations présentées dans le Rapport sur le développement durable.

INDÉPENDANCE DU VÉRIFICATEUR ET CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

SGS Italia S.p.A. déclare son indépendance vis-à-vis de INCAS et estime qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts avec l'Organisation, ses filiales et les Parties intéressées.

SGS Italia S.p.A. maintient un système de contrôle de la qualité qui comprend des directives et des procédures documentées sur le respect des principes éthiques et professionnels.

RESPONSABILITÉ DU VÉRIFICATEUR

La responsabilité de SGS Italia S.p.A. est d'exprimer une conclusion sur la fiabilité et l'exactitude des informations, des données et des affirmations contenues dans le Rapport sur le développement durable 2024 et d'évaluer sa conformité aux exigences de référence, dans le cadre de l'objectif de l'audit décrit ci-dessous, dans l'intention d'informer toutes les Parties intéressées.

L'audit a compris les activités suivantes, conformément à ce qui avait été convenu avec INCAS :

- Analyse, selon une *mission d'assurance limitée*, des activités et des données liées au développement durable, pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, comme indiqué dans le Rapport sur le développement durable ;
- Évaluation des principes de reporting mentionnés dans les **normes GRI 2021**, selon l'option « *en conformité* ».

Les travaux ont été effectués conformément aux critères définis dans la « *Norme internationale sur la mission d'assurance 3000 (révisée) - Missions d'assurance autres que des audits ou des examens d'informations financières historiques* » (ISAE 3000), publiée par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance, pour les missions consistant en un examen limité. Cette norme exige le respect des principes éthiques applicables, y compris ceux en matière d'indépendance, ainsi que la planification et la conduite des travaux afin d'obtenir la garantie limitée que le Rapport est exempt d'erreurs significatives.

SGS Italia S.p.A.

Via Caldera, 21, 20153 Milan (MI) – Italy - t +39 02 73931 f +39 02 70124630 e sgs.italy@sgs.com www.sgs.com

Membres du groupe SGS (Société Générale de Surveillance) - Siège social Milan Via Caldera, 21 - Capital social € 2,500,000

E.V. Identifiant fiscal / n° d'enregistrement Registre des Sociétés de Milan 04112680378 - N° de TVA 11370520154 - Code Mec. n° MI223913 - Société unipersonnelle dont la gestion et la coordination sont assurées par SGS European Subholding BV



MÉTHODOLOGIE DE VÉRIFICATION

L'audit a consisté en l'évaluation de la conformité avec les principes de définition du contenu et de la qualité du Rapport, selon les « Normes GRI 2021 », qui sont résumés ci-dessous :

- l'analyse, par le biais d'entretiens, du système de gouvernance et du processus de gestion des questions de développement durable inhérentes à la stratégie et aux opérations de l'entreprise ;
- l'analyse du processus de définition des questions pertinentes présentées dans le rapport sur le développement durable en ce qui concerne les méthodes d'analyse et de compréhension du contexte de référence, l'identification, l'évaluation et la hiérarchisation des impacts réels et potentiels, ainsi que la validation interne des résultats du processus ;
- analyse de la conformité et de la cohérence interne des informations qualitatives présentées dans le Rapport et analyse des modalités de fonctionnement des processus qui sous-tendent la production, l'enregistrement et la gestion des données quantitatives incluses dans le Rapport. En particulier, ont été réalisés :
 - des entretiens avec des représentants de la société INCAS impliqués dans la gestion opérationnelle des aspects mentionnés dans le document, afin de recueillir des informations sur le système d'information, de comptabilité et de reporting mis en place pour l'établissement du Rapport, ainsi que sur les processus et les procédures de contrôle interne qui soutiennent la collecte, l'agrégation, le traitement et la transmission des données et des informations à la fonction responsable de l'établissement du Rapport ;
 - une analyse par sondage des documents justificatifs afin d'obtenir des preuves des processus en place, de leur adéquation et du fonctionnement du système de contrôle interne pour le traitement correct des données et des informations, en relation avec les objectifs décrits dans le Rapport.

L'équipe d'audit a été choisie sur la base des compétences techniques, de l'expérience et de la qualification de chacun de ses membres, en fonction des différentes dimensions évaluées.

Les activités d'audit ont été menées en juillet 2024 à distance, impliquant les différentes fonctions corporate de l'organisation afin de vérifier la fiabilité du processus de collecte et de consolidation des données.

LIMITES

Les informations et données économiques et financières indiquées aux comptes annuels de l'exercice, incluses dans le Rapport sur le développement durable, ainsi que la méthodologie adoptée pour calculer la valeur du salaire vital, n'ont pas été vérifiées par SGS.

CONCLUSIONS

Sur la base des travaux effectués, aucun élément n'a été porté à l'attention de SGS Italia S.p.A. suggérant que le rapport de durabilité 2024 de INCAS n'a pas été établi, dans tous ses aspects significatifs, en référence aux Normes GRI.

Milan, le 01.09.2025

SGS Italia S.p.A.

Marina Piloni
Business Assurance
Sales Manager

Ludovica Maveri
Business Assurance
Team Leader